

Faire la recherche de la fiche d'un soldat « Mort pour la France » Sur le site **Mémoire des hommes**

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=1>



Cliquer sur 1^{ère} guerre mondiale



Cliquer sur Morts pour la France de la Première guerre mondiale

Cliquer sur

 Faire une recherche

Renseigner uniquement le nom et le prénom

Base des Morts pour la France de la Première

Nom

Prénom(s)

Ne pas indiquer de département de naissance

Cliquer sur

 Rechercher

Repérer le nom dans la liste qui correspond au soldat recherché (se référer au Département).

Cliquer sur  pour faire apparaître la fiche

Dans le bandeau cliquer sur l'icône Téléchargement



Choisir « Enregistrer le fichier »

Quelques conseils :

1 A cette époque il était assez fréquent d'appeler les personnes par leur deuxième prénom dans la vie courante (ex : Couratin Daniel) aussi lors de l'inscription du nom sur le monument les proches ont donné le prénom usuel alors que sur le site *Mémoire des hommes* il figure avec son prénom « légal » (ex : Couratin Auguste). Il est donc possible que vous ne trouviez pas le soldat que vous recherchez dans la liste qui vous est proposée.

Il vous faut alors revenir en arrière et enlever le prénom dans la recherche. La liste proposée sera plus longue. Il faudra alors porter l'attention sur le département de naissance et lire les fiches pour trouver le soldat dont le décès a été déclaré dans la commune sur laquelle vous travaillez.

2 Bien vérifier systématiquement sur la fiche qu'il s'agit bien du soldat que vous cherchez : le nom de la commune sur laquelle vous travaillez doit apparaître sur la fiche mémoire soit commune de naissance soit tout en bas de la fiche lieu où le décès a été déclaré.

3 Si vous connaissez l'année de décès : vérifier que c'est bien celle qui figure sur la fiche *Mémoire des hommes*. Dans les communes il pouvait y avoir plusieurs hommes qui portaient le même nom de famille et le même prénom (se reporter au conseil 1), tous décédés pendant le conflit mais pas forcément la même année.

4 Il peut arriver que vous ne trouviez pas trace d'un soldat recensé sur le monument aux morts de la commune sur le site *Mémoire des hommes*. Le décès aura eu lieu 2 ou 3 ans après la fin du conflit mais les proches et/ou les élus ont considéré que le décès y était lié ce qui n'est pas forcément le cas pour les gestionnaires du site *Mémoire des hommes*.

A Tours par exemple les élus ont décidé que la liste inclurait les soldats morts avant le 23 octobre 1919 date de la fin de la ratification du traité de Versailles.